



Le Président

**RÉGION NORMANDIE****Commission Permanente  
Réunion du 11 décembre 2023**

14h00, à Caen et en visioconférence

Sous la présidence de Monsieur MORIN

**PROJET DE DELIBERATION**

<b>Objectif stratégique</b>	<b>Pour l'attractivité et le rayonnement de la Normandie</b>
<b>Mission</b>	<b>Accompagner et valoriser la culture et le patrimoine normand</b>
<b>Programme</b>	<b>P163 - Soutenir la création, la recherche et la circulation des œuvres</b>
<b>Titre</b>	<b>ROUEN SEINE NORMANDE 2028 - ENGAGEMENT DE PRINCIPE SUR LE SOUTIEN PLURIANNUEL DE LA RÉGION NORMANDIE</b>

Vu les articles L 4211-1, L 4221-1 et L 4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CP D 19-03-149 de la Commission permanente en date du 11 mars 2019 portant adoption de la création et des statuts de l'association « Rouen Normandie 2028 - Capitale européenne de la Culture », et décidant de l'adhésion de la Région Normandie à cette association en tant que membre fondateur,

Vu la délibération n° AP D 21-07-8 du Conseil Régional en date du 2 juillet 2021 adoptant la délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° AP D 21-07-13 du Conseil Régional en date du 19 juillet 2021 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier de la Région,

Vu la délibération n° CP D 22-09-229 de la Commission permanente en date du 19 septembre 2022 portant adoption d'une déclaration de soutien à la candidature de Rouen capitale européenne de la Culture,

Vu la délibération n° AP D 22-12-10 du Conseil Régional en date du 12 décembre 2022 adoptant le Budget Primitif 2023 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° AP D 23-06-5 du Conseil Régional en date du 26 juin 2023 adoptant le Budget Supplémentaire 2023 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° AP D 23-10-4 du Conseil Régional en date du 19 octobre 2023 adoptant la Décision Modificative n°1 2023 du Budget Principal, le Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional consulté,

Vu la délibération n° CP D 23-11-213 de la Commission Permanente en date du 6 novembre 2023 adoptant les statuts modifiés de l'association désormais nommée « Rouen Seine Normandie 2028 – Capitale européenne de la Culture » et attribuant à cette dernière une subvention forfaitaire de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au titre de l'année 2023 ;

### **Considérant**

- que l'action Capitale Européenne de la Culture est devenue l'une des initiatives culturelles les plus appréciées par les citoyens et les plus ambitieuses de l'Union Européenne,
- que sur la base des orientations prises par les membres fondateurs, et afin de contribuer à la capacité de réalisation du projet, il a été décidé de créer une association, intitulée « Rouen Normandie 2028 - Capitale Européenne de la Culture », ayant pour objet de concevoir et organiser la candidature et le projet,
- que la candidature est portée sur un territoire autour de Rouen et de sa Métropole, le long de la vallée de Seine normande, de Giverny jusqu'au Havre et Honfleur, dans le cadre d'une coopération territoriale élargie, afin de bénéficier des nombreuses retombées positives de ce programme sur le territoire, en termes d'attractivité notamment culturelle, artistique et éducative,
- que la Région Normandie soutient chaque année de nombreuses structures culturelles et patrimoniales situées sur le territoire de candidature, que ce soit en fonctionnement ou en investissement,
- que le projet Rouen Seine Normandie 2028 contribuera à mettre en lumière et en dynamique collective les acteurs culturels que la Région soutient,
- que le projet présente une forte ambition éducative et culturelle en direction des jeunes,
- qu'il existe des convergences entre le projet porté par l'association et les politiques régionales, notamment l'éducation aux enjeux écologiques, la culture scientifique et technique et l'ouverture à l'Europe, à ses valeurs et à sa diversité,
- l'adoption des statuts révisés de l'association désormais nommée « Rouen Seine Normandie 2028 – Capitale européenne de la Culture » par délibération des membres de l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2022,
- l'attribution d'une subvention forfaitaire de fonctionnement au titre de l'année 2023 d'un montant de 50 000 €, conformément aux nouvelles dispositions des statuts de l'association,
- la nécessité de conforter le dossier de candidature porté par l'association « Rouen Seine Normandie 2028 – Capitale européenne de la Culture »,

### **Il vous est proposé**

- d'approuver, dès lors que la candidature serait retenue, l'engagement de la Région Normandie en faveur du projet « Rouen Seine Normandie 2028 » qui se déclinerait de la manière suivante :

- un soutien financier pluriannuel qui se répartirait comme suit :
  - une subvention de 8 millions d'euros afin de soutenir l'architecture globale du projet, ses temps forts et la valorisation à travers celui-ci des établissements culturels du territoire, qui œuvrent en permanence pour la création artistique et les droits culturels des Normands ;
  - une enveloppe de 4 millions d'euros, destinée à l'accompagnement du projet, à en amplifier les effets en particulier sur les ambitions en faveur de la jeunesse, sa mobilité européenne comme sa participation active au projet. Cette enveloppe sera destinée principalement à faciliter la mobilité géographique des jeunes avec la création d'un dispositif exceptionnel « Pass Europe 2028 », en écho au dispositif Pass Monde de la Région, qui favorisera la découverte par les jeunes normands des villes européennes en lien avec le projet. Ce dispositif de mobilité sera complété, dans l'optique d'une véritable ambition éducative, d'un appel à projets destiné aux établissements scolaires favorisant les projets éducatifs de mobilité européenne ;
- au titre de la responsabilité de la Région en matière de transports ferroviaires et routiers non urbains, des propositions tarifaires attractives et incitatives afin de faciliter pour les publics jeunes l'accès aux événements et aux manifestations organisés dans le cadre de Rouen Seine Normandie 2028 ;
- l'organisation du Prix Liberté à Rouen en 2028, en lien à la fois avec le projet global pour la jeunesse et les valeurs défendus dans le cadre de cette candidature.

*Hervé MORIN*